

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 30 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DEVE 98 Subventions (4 000 euros) à deux associations mobilisées dans le développement des énergies renouvelables à Paris.

M^{me} Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver les subventions de la Ville de Paris à deux associations mobilisées dans le développement des énergies renouvelables à Paris 1 ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2 500 euros est attribuée à l'association Energie Partagée dont le siège social est situé chez M. Laponche, 26 rue Richer 75009 Paris.

Article 2 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée au Comité de Liaison Energies Renouvelables dont le siège social est situé 2bis rue Jules Ferry 93100 Montreuil.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, rubrique 833, nature 6574, ligne VF 23003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO